

# MOBILISONS-NOUS CONTRE L'INTERDICTION !

**Un décret doit être mis en application à partir de janvier 2016 interdisant les vitres teintées à l'avant des véhicules.**

**Cette interdiction a des conséquences graves pour vous, consommateurs :**

- › Des conséquences financières (dépose des films obligatoire)
- › Des conséquences sur vos libertés individuelles
- › Des conséquences sur votre sécurité au volant
- › Des conséquences sur votre confort de conduite
- › Des conséquences sur votre santé

**Pour nous, professionnels, les enjeux sont également très graves :**

- › 811 entreprises et 1 800 emplois sont menacés !

**MOBILISEZ-VOUS CONTRE CETTE INTERDICTION  
EN SIGNANT LA PÉTITION EN LIGNE SUR LE SITE :**

[www.oui-aux-vitres-teintees.fr](http://www.oui-aux-vitres-teintees.fr)

